

infos Bernex

Numéro spécial
Agenda 21

Mai 2010

«Une société qui se développe dans le respect des principes du développement durable ne prend à la nature, à long terme, que ce que celle-ci peut lui offrir»

Office fédéral du développement territorial (OFDT-ARE) - Conseil fédéral (Rapport du 16 avril 2008)



Une partie de l'assistance lors du Forum III de l'Agenda 21 de Bernex le 4 novembre 2009

La démocratie participative, ça marche!



Au cours de ces dernières années, notre commune a multiplié avec succès les occasions de rencontres et d'échanges entre les habitants.

L'Agenda 21, tel que nous l'avons organisé à Bernex, permet à tous ceux qui le désirent de participer à la construction

de l'avenir de notre commune dans une optique de développement durable.

Les discussions qui ont lieu dans les groupes de réflexion («Comité de pilotage» et «Ateliers du futur») offrent la possibilité de débattre en profondeur de sujets divers. Ces échanges créatifs aboutissent à des propositions concrètes, pertinentes, destinées à améliorer la qualité de vie de tous. Cet apport enrichit le débat politique et favorise la cohésion entre les membres de notre communauté.

Ce numéro spécial d'«Infos Bernex» est consacré à l'actualité de l'Agenda 21 communal. Il présente en particulier, de manière résumée, les 18 propositions d'actions issues de la «Phase II» dans les domaines «Nature et environnement», «Energie» et «Déchets». Les propositions d'actions Agenda 21 ont été remises au Conseil municipal lors de sa séance du 13 octobre 2009 qui a formulé une «déclaration d'intention» positive à leur égard. Nul doute qu'à l'image des propositions issues de la «Phase I» (voir p.3), nombre d'entre elles deviendront également réalité au cours des mois à venir. Les décisions des élus et la mise en œuvre des propositions feront bien entendu l'objet de communications périodiques dans «Infos Bernex».

Je tiens à saluer nos mandataires du bureau ECO21 pour la qualité de leurs prestations et à remercier très chaleureusement les habitants de Bernex qui, grâce à leur engagement, favorisent la mise en œuvre du développement durable dans notre commune.

Serge Dal Busco, Maire
Délégué à l'environnement et à l'Agenda 21

SOMMAIRE

1. L'éditorial de Serge Dal Busco
2. L'Agenda 21 de Bernex
3. Plusieurs propositions de l'Agenda 21 (Phase I) déjà mises en œuvre
- LES NOUVELLES PROPOSITIONS (Phase II)
4. Introduction aux propositions
5. «Nature et environnement»
8. «Energie»
10. «Déchets»
12. Les acteurs de l'Agenda 21

L'ensemble des documents de l'Agenda 21 communal est consultable sur le site www.bernex.ch, rubrique «Agenda 21»

L'Agenda 21 de Bernex

La notion de développement durable

- C'est une nouvelle vision du monde
- C'est une nouvelle façon de se comporter
- C'est une gestion des ressources de la planète qui ne met pas en péril les bases naturelles de la vie
- C'est une priorité accordée à la précaution et à la prévention plutôt qu'à la réparation
- C'est un pari à gagner pour les générations futures.

La définition officielle est: «Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle sont satisfaits sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins» (Commission Brundtland 1987)

Pour passer de la théorie à la pratique!

L'Agenda 21, c'est un programme d'actions concrètes (symboliquement pour le 21^e siècle) qui a pour but de «faire du développement durable» sur trois niveaux distincts mais complémentaires: national (Confédération), régional (les cantons) et local (les communes).

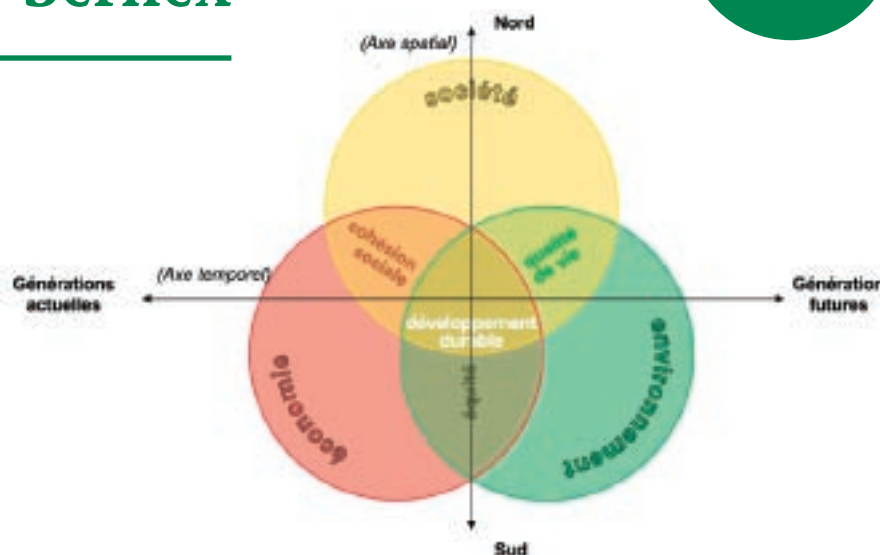
L'organisation

La démarche Agenda 21 implique la coordination de différents acteurs: élus, membres du Comité de pilotage, représentants de la société civile, citoyens, consultants. Le Comité de pilotage (CP), composé de représentants de la société civile et d'élus, encadre le processus d'élaboration de l'Agenda 21.

Il a pour rôle de proposer les actions à inscrire dans l'Agenda 21 communal. Il réunit pour cela les propositions issues des habitants de la commune. Ces propositions d'actions sont ensuite transmises aux autorités pour approbation.

La participation citoyenne au cœur de la démarche

Toute personne résidant à Bernex ou y travaillant, quels que soient son âge et sa nationalité, peut faire valoir ses propositions. Pour faciliter cette «démocratie participative», la constitution de groupes de réflexion appelés «Ateliers du futur»



(AF) est organisée de manière à traiter les domaines d'actions jugés prioritaires pour la commune.

Principales étapes franchies par l'Agenda 21 communal:

- 2001 - Décision politique d'élaborer un Agenda 21 communal
- 2002-2003 - Etablissement des bilans environnemental, social et économique de la commune de Bernex.
- 2004 - Constitution du Comité de pilotage (CP) de l'Agenda 21. Identification (par le CP sur la base des bilans susmentionnés) de 37 problématiques prioritaires réparties dans 11 domaines d'actions prioritaires.
- 2004 - Début de la Phase I: organisation d'un premier Forum public (21 octobre) et constitution de 5 Ateliers du futur (AF) comprenant plus de 80 habitants; domaines d'actions: «Mobilité», «Petite enfance et jeunesse», «Nature, paysage, agriculture», «Sécurité et ordre public».
- 2006 - Fin de la Phase I: proposition de 25 actions (fiches-actions) soumises par les 5 AF et le CP au Conseil municipal (CM) rendues publiques lors du Forum du 11 mai 2006.
- 2008 - Lancement de la Phase II avec la constitution de 3 nouveaux AF (ins-

cription depuis le 12 avril lors de l'inauguration du sentier découverte); travaux des 3 AF («Nature et environnement», «Energie», «Déchets») de novembre 2008 à septembre 2009

- 2009 - Fin de la Phase II: propositions de 18 actions (fiches-actions) soumises par les 3 AF et le CP au Conseil municipal (CM) et rendues publiques lors du Forum de restitution du 4 novembre 2009.

Pour en savoir plus: www.bernex.ch

Le fonctionnement et l'actualité de l'Agenda 21 de Bernex, ses acteurs et l'ensemble des propositions (textes intégraux) issues des Ateliers du futur et du Comité de pilotage sont consultables sur le site communal www.bernex.ch, rubrique «Agenda 21».



Le journaliste Alex Décotte, fidèle animateur des forums de l'Agenda 21 de Bernex

Impressum: Numéro spécial hors-série du journal communal «Infos-Bernex» consacré à l'Agenda 21 communal, distribution dans tous les ménages de la commune de Bernex. Rédaction: bureau ECO21 (Rémi Merle, Jean-Bernard Lachavanne, Raphaëlle Juge). Mise en page: Gilles Calza. Impression: Imprimerie Chapuis, Plan-les-Ouates. Photos: Jean-Paul Levet. **Remerciements:** Les rédacteurs remercient les employés de l'administration communale de leurs soutiens et informations sur l'élaboration des actions de l'Agenda 21: Mme Emmanuelle Vidal, MM. Bernard Lugrin, Patrik Renlund et Pierre Bariatti.



Plusieurs propositions de l'Agenda 21 (Phase I) déjà mises en oeuvre

Au terme de la «Phase I» de l'Agenda 21 communal (2004-2006), 25 propositions concrètes ont été remises aux autorités au printemps 2006. Où en sont ces propositions?

Une majorité d'actions mises en pratique

Bernard Lugin, chef du département «Environnement et Services Extérieurs» à la mairie de Bernex s'est exprimé sur le sujet lors du Forum III qui s'est tenu le 4 novembre 2009. Sur les 25 propositions de la Phase I, il ressort actuellement que:

- 15 propositions sont mises en pratique,
- 9 sont en préparation,
- 1 n'est pas encore traitée.

Relevons qu'en mars 2008, un numéro spécial du journal communal consacré à l'Agenda 21 a fait le point de la situation, passant en revue l'état d'avancement de la mise en oeuvre de chaque fiche-action: il y avait alors 12 propositions mises en pratique, 8 à l'étude et 5 non traitées (aucun refus d'entrée en matière par le Conseil municipal). De fait, plusieurs actions ont été engagées récemment, comme l'indique les deux exemples qui suivent.

De nombreux aménagements pour améliorer la sécurité sur la voie publique

La fiche-action S2 est intitulée «Améliorer la sécurité des usagers vulnérables de la voie publique sur les tronçons routiers qui présentent des sources de danger difficiles à supprimer¹. Elle évoque des lieux tels que la rue de Bernex et la proximité de l'Hôpital de Loex où un fort sentiment d'insécurité existe en particulier chez les piétons et les cyclistes. Différentes améliorations sont donc demandées pour réduire les risques d'accidents dans la commune avant même l'arrivée du tram, lequel ouvrira indirectement d'autres perspectives d'aménagement dans le village de Bernex dès la fin de l'année 2011.

Lors d'un entretien récent, Pierre Bariatti, chef du département «Infrastructures et bâtiments» nous indique une série d'actions mises en oeuvre qui répondent déjà aux demandes de la fiche-action:

- Rue de Bernex: la commune attend le feu vert du canton pour effectuer des aménagements (marquages, rétrécissements) qui visent à réduire la vitesse des véhicules sur le tronçon qui va de l'église jusqu'au croisement avec la route du Merley (les travaux devraient débuter au cours du 1^{er} semestre 2010).
- Route de Pré-Marais/chemin des Rouettes: des travaux s'achèvent en mars 2010 pour créer une piste mixte pour cyclistes et piétons, une bande cyclable, des passages pour piétons et quelques mesures de modération de la vitesse (seuil, rétrécissement, ...).



Aménagements en cours route de Pré-Marais / chemin des Rouettes

- Route de Chèvres (vers l'Hôpital de Loëx): une réfection complète de cette route débute depuis février 2010; celle-ci sera légèrement élargie alors qu'une piste mixte pour cyclistes et piétons sera créée en parallèle.
- A Lully: plusieurs projets d'aménagements souhaités par la commune (piste cyclable, radars, création de trottoirs, création d'îlots, dépose minute devant l'école) concernent la route de Lully et la route de Soral; afin de favoriser une décision rapide du canton sur ces secteurs, la commune a déjà financé les études préliminaires.
- A Sézenove: la zone 30 de la route Alphonse-Ferrand va être allongée.
- A Cressy: des passages piétons ont été créés aux abords de l'école.
- Chemin de Bonne (Vailly): l'aménagement d'un sens unique est à l'enquête

après des riverains pour supprimer le trafic de transit qui utilise cette voie depuis la route de Chancy.

Enfin, une réflexion globale sur les places de parking dans la commune est actuellement engagée pour évaluer les améliorations qu'il serait possible d'apporter avant l'arrivée du tram et la création d'un P+R à l'ouest du village de Bernex.

Favoriser l'emploi de jeunes par des stages

L'action CapEmploi constitue une réponse à des préoccupations fortes exprimées dans la fiche-action AE3 intitulée «Encourager les entreprises à former les jeunes (apprentissage) et à offrir des places de travail aux chômeurs».

En effet, cette structure créée il y a deux ans fonctionne avec six communes de la Champagne (Bernex, Soral, Chancy, Cartigny, Aire-la-Ville, et Confignon). CapEmploi propose des stages de mobilisation à une dizaine de jeunes (15-25 ans). Ces stages se déroulent durant deux semaines (avec une prolongation possible jusqu'à 3 mois) dans les administrations communales (crèches, administration, conciergerie, voirie, ...). Selon Patrik Renlund du «Service social et jeunesse» communal, ils permettent aux jeunes de reprendre confiance en eux et de se «redynamiser» pour être en mesure de se confronter plus facilement ensuite au monde du travail.

En outre, la commune propose depuis plusieurs années déjà des jobs d'été et autres «petits boulots» qui offrent la possibilité à plus de 180 jeunes d'effectuer quelques heures de travail rémunéré durant l'année scolaire ou la période estivale.



Les petits jobs intéressent de nombreux jeunes

¹ La fiche-action peut être consultée sur le site www.bernex.ch, rubrique «Agenda 21», page «Sécurité et ordre public».

Phase II de l'Agenda 21 de Bernex: De nouvelles propositions dans trois domaines d'actions prioritaires

La Phase II de l'Agenda 21 de Bernex a permis de se consacrer en profondeur à trois domaines d'actions jugés prioritaires pour la commune.

Une cinquantaine d'habitants a participé activement aux Ateliers du futur. Réunis de novembre 2008 à septembre 2009, les groupes de travail ont mis au point 18 propositions d'actions «développement durable» concrètes. Celles-ci ont été acceptées par le Comité de pilotage et transmises aux autorités.

«Nature et Environnement»

La Nature, l'environnement, le paysage et l'agriculture comportent un nombre important de problématiques à traiter. Aussi ces sujets ont-ils donné lieu à la constitution de deux Ateliers du Futur (en 2005-2006 lors de la Phase I et en 2008-2009 lors de la Phase II). L'Atelier du futur «Nature et environnement» était composé de treize participants qui se sont réunis à dix reprises. Après avoir identifié puis débattu de 23 suggestions d'actions, 9 d'entre elles ont été retenues pour élaborer des fiches-actions.

«Energie»

L'Atelier du futur «Energie» s'est réuni pour la première fois en novembre 2008. Le Bureau B+S (en charge de la labellisation «Cité de l'énergie» de Bernex) a fourni au groupe (coordonné par le bureau ECO21) des données utiles sur ce domaine.

L'Atelier du futur s'est réuni à dix reprises. Vingt-trois personnes s'étaient inscrites et les séances ont mobilisé régulièrement de dix à quinze participants. Après avoir identifié puis débattu d'une quarantaine de suggestions d'actions, cinq d'entre elles ont été retenues pour élaborer des fiches-actions.

«Déchets»

L'Atelier du futur «Déchets» était composé de treize participants. Le groupe s'est réuni à sept reprises. Après avoir identifié et débattu d'une quinzaine de possibilités d'actions, quatre propositions concrètes

ont été élaborées et transmises au Comité de pilotage pour validation.

Un total de 18 propositions d'actions concrètes!

Au terme des travaux de cette Phase II en septembre 2009, le Comité de pilotage a accepté 18 propositions d'actions émanant des trois Ateliers du futur. Chaque groupe a également réalisé une fiche problématique, un document qui décrit les enjeux du domaine et la situation dans la commune, propose des objectifs et évoque les principales réflexions et suggestions débattues dans le groupe. Les propositions ont été transmises aux autorités et rendues publiques lors du Forum III qui s'est tenu le 4 novembre 2009 à la salle communale de Luchepelet.

Les fiches-actions sont résumées dans les pages qui suivent. Les documents originaux sont consultables dans leur intégralité et téléchargeables sur le site www.bernex.ch, rubrique «Agenda 21».

Les autorités accueillent favorablement les propositions de l'Agenda 21

Les 18 propositions ont été remises au Conseil municipal lors de sa séance du 13 octobre 2009. Le Conseil municipal a formulé à cette occasion une «déclaration d'intention» positive à l'égard de l'ensemble des propositions. Cette première appréciation, encourageante pour les acteurs de l'Agenda 21, laisse supposer que de nombreuses actions seront mises en œuvre une fois que le Conseil administratif aura précisé sa position sur chacune d'elles. Il est vraisemblable que certaines propositions seront réalisées rapidement, alors que d'autres (pour des raisons de priorités ou de budget par exemple) ne seront traitées qu'à moyen terme. Le journal «Infos Bernex» se fera bien entendu l'écho des décisions qui seront prises.



Mme Brigitte Hayoz
Coordinatrice de l'AF
«Nature et environnement»



M. André Wagner
Coordinateur de l'AF «Energie»



M. Jacques Maire
Co-coordonateur de l'AF «Déchets»



M. Pierre Hauck
Co-coordonateur de l'AF «Déchets»

«Nature et environnement»

L'Atelier du futur «Nature et environnement» (AFBE06)



«La nature doit être sauvegardée dans sa diversité dynamique»¹

(Postulat Monet 15b – Utilisation des ressources)

L'enjeu «développement durable»

A l'échelle planétaire, la forte réduction de la diversité biologique est un phénomène dont la gravité est largement reconnue par les scientifiques et les gouvernements. La biodiversité est un patrimoine mondial à protéger. Sa conservation accroît les chances de la vie sur terre de s'adapter aux changements environnementaux.

Dans la région genevoise, malgré l'exiguïté du territoire, d'importantes surfaces vouées aux espaces naturels sont caractérisées par une diversité exceptionnelle de biotopes et de paysages. Toutefois, les enjeux demeurent particulièrement importants en raison du développement urbain rapide et intense du territoire (augmentation des surfaces imperméabilisées, nuisances dues au trafic, etc.). La Nature se loge aussi en milieu urbain. Le développement de son accueil et sa valorisation par les citoyens doivent être favorisés.

Constats et objectifs de l'Atelier du futur

Le territoire de la commune de Bernex conserve encore un caractère rural marqué et présente une grande valeur paysagère. La qualité de vie des habitants est élevée. Cependant, traversés par plusieurs axes routiers à trafic dense (route de Chancy en particulier), plusieurs secteurs souffrent de fortes nuisances liées au bruit. Bernex compte des sites naturels de très grande valeur, en particulier le Rhône et ses rives, les bois du bord de l'Aire, le

coteau du Signal, etc. Plusieurs actions récentes entreprises par le canton et la commune sont à saluer, tels que le projet de renaturation de l'Aire ou les aménagements effectués dans le bois des Mouilles en faveur des batraciens par exemple.

L'Atelier du futur a fixé plusieurs objectifs généraux dans son domaine d'action:

- Promouvoir la diversité biologique.
- Sensibiliser la population.
- Favoriser la participation des habitants.
- Promouvoir les productions locales, régionales, la vente directe.
- Respecter le patrimoine paysager malgré le développement de la commune.

¹ Les «postulats du développement durable» (postulats «Monet») sont au nombre de 45. Ils ont été édictés par la Confédération dans le cadre de son engagement à suivre les recommandations formulées au Sommet de Rio de Janeiro (1992) et réitérées au Sommet de Johannesburg (2002)

Les propositions «Nature et environnement»

«Renaturer / revitaliser l'étang du Signal de Bernex et l'ensemble du parc» (Résumé de la fiche-action NE1)

Les étangs jouent un rôle de premier plan pour la conservation de la diversité biologique. Le bassin du Signal de Bernex est d'origine artificielle. Son fond bétonné ne favorise pas la croissance des plantes et l'hébergement d'animaux aquatiques. Renaturé, le milieu a toutes les chances de devenir beaucoup plus riche en flore et faune indigènes (batraciens, oiseaux, insectes...).

L'étang du signal de Bernex



L'objectif est donc de transformer le bassin du Signal de Bernex en un étang naturel. Il s'agira en substance de le «débétonner», d'éliminer les espèces envahissantes, d'aplanir les rives, de favoriser la colonisation des fonds et des rives par une flore indigène variée, et de limiter l'entretien. Il est proposé que des écoliers participent aux actions de revitalisation de l'étang.

«Conserver et/ou aménager des abris et nichoirs pour la petite faune (oiseaux, chauves-souris, mammifères) dans ou sur les bâtiments et des lieux de passage entre les propriétés et espaces publics»

(Résumé de la fiche-action NE2)

Actuellement, plusieurs espèces d'oiseaux, chauve-souris, batraciens, reptiles, insectes et petits mammifères sont en voie de disparition en raison d'habitats devenus rares ou dispersés et fragmentés. Des oiseaux et des chauves-souris élisent volontiers domicile dans les bâtiments. Par ailleurs, la présence de cavités dans les murs, de troncs d'arbres creux, de tas de bois ou de pierres offre des habitats de choix à de nombreuses espèces. Il faut également veiller à laisser des passages dans les haies et sous les clôtures pour la petite faune.

La fiche-action propose:

1. que la commune montre l'exemple: il s'agit d'établir un inventaire des aménagements possibles dans ou sur les bâtiments communaux et dans les espaces publics, de les réaliser et d'en informer les habitants.
2. d'inciter les propriétaires de biens immobiliers à réaliser des aménagements dans ou sur leurs bâtiments et alentours (murs, haie...). Information et animations (tel qu'un concours de fabrication de nichoirs par exemple) pourraient être mises sur pied pour stimuler la participation des Bernésiens.

«Promouvoir et améliorer la diversité biologique à Bernex. Contribution de la commune»

(Résumé de la fiche-action NE3.1)

L'action propose de revitaliser et entretenir les espaces verts communaux (naturels et semi-naturels), de garantir l'existence de «corridors écologiques» et de créer des biotopes sur des terrains communaux. Cela concerne les milieux existants ou les nouveaux projets d'aménagement et de développement (Bernex-



Le parc aménagé du Signal

Est et Bernex-Nord notamment). L'objectif déclaré est de contribuer concrètement à la sauvegarde de la diversité biologique ainsi qu'à la conservation des plantes et animaux rares ou menacés de disparition. L'action consiste à établir une carte des milieux à revitaliser et d'effectuer une évaluation des potentialités. Plusieurs suggestions concrètes sont évoquées, telles que remplacer un gazon par une prairie fleurie ou une clôture, une haie de thuyas ou de lauriers par une haie vive, effectuer des fauches tardives, lutter contre les plantes envahissantes, végétaliser murs, toits et/ou pavages, etc. Avec le concours d'enseignants, des enfants de la commune pourraient être conviés à participer à des réalisations pratiques de projets de revalorisation.

«Promouvoir et améliorer la diversité biologique à Bernex. Contribution des habitants»

(Résumé de la fiche-action NE3.2)

Cette action consiste à réaliser une campagne de sensibilisation et d'information en encourageant les propriétaires privés (immeubles et villas) de Bernex à contribuer concrètement à la sauvegarde de la diversité biologique. En effet, les plantations de haies et pelouses mono-spécifiques (thuyas, lauriers, gazon) sont légion et les pratiques d'entretien préjudiciables à la qualité de l'environnement courantes (abus de produits phytosanitaires par exemple).

La proposition présente une longue liste d'actions potentielles en faveur de la diversité biologique. Elle indique aussi différents vecteurs de réalisation de cette campagne: organisation de visites guidées dans des jardins exemplaires, concours, diffusion de fiches techniques, stages pratiques, etc. Les locataires des immeubles ne sont pas oubliés car ils peuvent agir sur leurs balcons ou terrasses pour améliorer la diversité biologique.

«Promouvoir et améliorer la diversité biologique à Bernex. Participation active des professionnels de l'aménagement des espaces de jardins»

(Résumé de la fiche-action NE3.3)

En complément logique des deux précédentes fiches-actions (NE3.1 et NE3.2), il s'agit là d'impliquer les professionnels de la vente et de l'aménagement des espaces extérieurs (architectes, paysagistes, jardinerie, pépiniéristes, horticulteurs, etc.) afin que ceux-ci participent à la vocation pédagogique des fiches NE3 en proposant à leur clientèle, en alternative au choix courant, des aménagements et des variétés de végétaux aptes à contribuer à la sauvegarde et à la promotion de la biodiversité indigène.

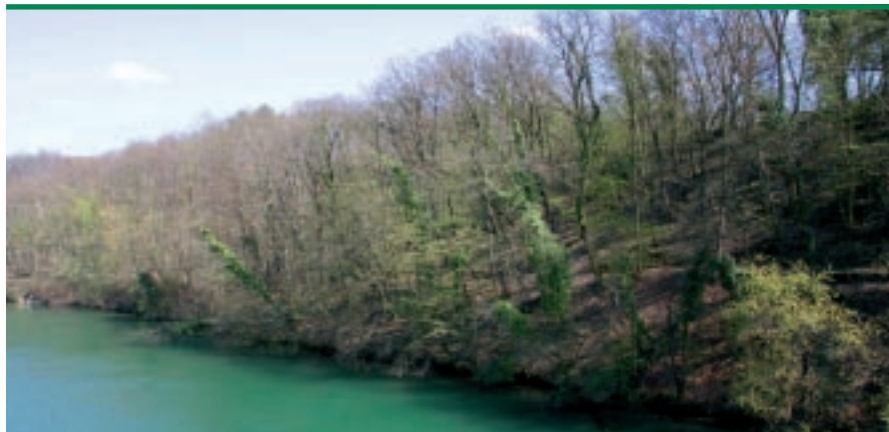
«Faire découvrir à la population les richesses du patrimoine naturel communal et les sensibiliser à leur sauvegarde»

(Résumé de la fiche-action NE4)

Il s'agit de confier à des associations ou institutions l'animation d'événements publics périodiques sur le thème de la Nature, du paysage et de l'environnement. Ceux-ci seraient notamment destinés aux enfants, familles, retraités et groupements de la commune de Bernex. Didactique, le but est d'assurer une meilleure compréhension et connaissance des milieux naturels et semi-naturels en incitant ainsi à davantage de respect.

Ces événements prendraient la forme d'excursions, d'ateliers, de tables rondes, de visites guidées, d'expositions, de jeux et de concours.

La commune se chargerait d'établir des partenariats avec des associations telles que Pro Natura, l'ASL, le WWF, La Libellule, de promouvoir les manifestations et d'inscrire les participants.



Les rives du Rhône

«Faire élaborer une conception d'évolution du paysage du territoire communal de Bernex»

(Résumé de la fiche-action NE7)

Elaborer une Conception d'Evolution du Paysage (CEP) est une démarche participative qui permet aux acteurs concernés (habitants, agriculteurs, institutions, entreprises) de s'exprimer sur leur cadre de vie d'aujourd'hui et de demain. Il s'agit d'une démarche créative visant à esquisser l'évolution souhaitable du paysage en vue de son utilisation durable et de sa mise en valeur écologique et esthétique.

Le contexte d'urbanisation croissante de la périphérie de l'agglomération genevoise (cf. PACA Bernex, projet d'agglomération), les différentes stratégies de développement face à la protection et à la mise en valeur du territoire peuvent justifier la mise en pratique de cette proposition pour la commune de Bernex.

Les appréciations et suggestions recueillies dans une CEP complètent (en les renforçant ou en les colorant différemment) les travaux de spécialistes effectués dans le cadre d'un Plan directeur communal.

«Encourager les habitants de Bernex à se nourrir de produits respectueux de l'environnement, de saison et de provenance locale ou régionale»

(Résumé de la fiche-action NE8)

La plupart des lieux de vente offre une variété de produits alimentaires de provenances et qualités très diverses. Il paraît justifié de guider le consommateur vers une politique d'achat qui lui garantit à la fois la qualité de produits la meilleure pour sa santé et un impact minimal sur l'environnement (grâce en particulier à la diminution des transports et à l'usage limité de produits chimiques).

L'action consiste à:

- informer des bienfaits des aliments sains pour la santé;
- promouvoir les ventes à la ferme;
- promouvoir les formes d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) existantes (principe selon lequel les coopérateurs reçoivent régulièrement un panier de légumes frais et autres produits alimentaires tout en participant quelques heures par an à l'exploitation);
- soutenir la création d'une nouvelle activité d'ACP (sachant qu'à l'image des Jardins de Cocagne, la plupart d'entre elles sont au maximum de leur capacité d'accueil, avec des listes d'attente!).

«Aménagement d'un lieu de rencontre et instauration d'un marché de produits locaux dans le futur centre d'action sociale CAS-HG à Bernex»

(Résumé de la fiche-action NE10)

Actuellement, un véritable lieu central où les habitants de Bernex peuvent se rencontrer de manière conviviale manque cruellement! Le projet actuel de construire un centre d'action sociale dans le périmètre de la mairie de Bernex en créant une place publique offre l'opportunité de réaliser ce lieu de rencontre espéré.

La fiche-action émet plusieurs vœux:

- accueillir un marché (bi-) hebdoma-

daire privilégiant la présence de producteurs locaux et régionaux de denrées alimentaires, dont des produits bio (action en lien avec la fiche-action NE8);

- encourager la présence de commerces et bistrotts sur la place afin de favoriser les échanges et la convivialité;
- intégrer harmonieusement les nouveaux bâtiments dans le paysage villageois (ombrage grâce à des plantations d'arbres judicieusement placés, par exemple).

Autres suggestions d'actions...

D'autres suggestions d'actions débattues dans l'Atelier du futur «Nature et environnement» n'ont pas été retenues par le groupe pour la réalisation d'une fiche-action. Parmi ces idées (également transmises aux autorités de la commune), citons:

- initier une campagne d'information destinée à dissiper la peur qu'éprouvent les enfants à l'égard des animaux domestiques ou sauvages.
- faire participer la population et les enfants/jeunes à l'entretien, au nettoyage et à la protection des milieux naturels (à noter que cette proposition existe partiellement dans la fiche-action D2 de l'Atelier du futur «Déchets» et que la fiche-action NE4 pourrait aussi faciliter la mise en pratique de cette idée).
- valoriser le «sentier découverte» de Bernex issu de l'Agenda 21 communal.
- encourager la création de jardins potagers collectifs (immeubles) et individuels (propriétaires de villas)
- informer et sensibiliser les locataires de jardins familiaux (et les exploitants de jardins potagers) des risques pour l'environnement liés à l'emploi excessif d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires.

L'un des multiples paysages de la commune



«Energie» L'Atelier du futur «Energie» (AFBE07)

L'enjeu «développement durable»

Les ressources non renouvelables (énergies fossiles) produisent des gaz qui favorisent le réchauffement climatique (effet de serre) et sont potentiellement dangereux pour la santé humaine. Ces ressources sont actuellement consommées de manière non viable à long terme. Un des objectifs centraux du développement durable passe par une réduction drastique des gaspillages et la promotion d'énergies renouvelables.

Réflexions et objectifs de l'Atelier du futur

La consommation moyenne en énergie par habitant est aujourd'hui en Suisse de l'ordre de 5000 watts. Le canton de Genève affiche la volonté de tendre vers une «société à 2000 watts» (objectif à atteindre au cours de la seconde partie du XXI^e siècle). Les émissions de CO² devront alors se limiter à une tonne par habitant (moyenne annuelle), alors que nous émettons actuellement 5 tonnes de CO² par an!

En 2007, Bernex a obtenu le label «Cité de l'énergie». Cette reconnaissance signifie que la commune a déjà entrepris diverses actions allant dans la bonne direction. Toutefois d'autres idées peuvent alimenter le programme d'action de la commune dans ce domaine. Les propositions concrètes de l'Atelier du futur «Energie» devraient bien entendu y contribuer.

Les propositions «Energie»

«Favoriser l'implantation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments privés sis sur la commune de Bernex en mettant en place une 'bourse solaire'»

(Résumé de la fiche-action n°E1)

La commune s'est déjà engagée à développer l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments communaux. Ces derniers sont toutefois en nombre limité alors que de nombreuses surfaces privées (notamment des toitures d'immeubles et de maisons individuelles) seraient bien adaptées à l'installation de panneaux solaires.

Or, les propriétaires de ces biens n'ont pas nécessairement les moyens ni la volonté de réaliser les investissements utiles. A l'inverse, plusieurs habitants de Bernex (locataires ou non) auraient des moyens financiers mais pas de toiture à disposition pour remplir cet objectif.

L'action vise donc à constituer un «pot commun» sous le contrôle de la commune qui recueillerait des fonds provenant d'investisseurs ou de donateurs. L'argent réuni permettrait l'installation et la gestion de «centrales solaires» sur des surfaces privées, suite à des accords passés entre la commune et les propriétaires intéressés. La production électrique serait vendue aux SIG et les bénéfices provenant de cette opération seraient répartis entre les investisseurs.

La fiche-action propose une marche à suivre et cite des exemples de coûts. Les résultats seront centralisés à la mairie puis largement diffusés aux habitants qui pourront visiter certains de ces sites.

L'action aura donc pour effet de:

- augmenter la production locale d'énergie renouvelable (électricité d'origine photovoltaïque);
- favoriser la visibilité des installations, publiques et privées;
- favoriser l'investissement des citoyens dans des projets de proximité;
- favoriser l'utilisation des surfaces appropriées;
- utiliser les installations photovoltaïques dans un but pédagogique et de communication.

«L'utilisation des ressources non renouvelables doit être maintenue à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables»

(Postulat Monet 16b – Utilisation des ressources)

«Favoriser la diffusion de l'information sur les questions énergétiques (possibilités d'économie, promotion des énergies renouvelables, aides financières)»

(Résumé de la fiche-action n°E2)

De nombreux outils d'information existent concernant l'assainissement énergétique des bâtiments, les énergies renouvelables, les bonnes pratiques individuelles à adopter (éco-gestes), le financement et les aides à disposition.

Ces données sont toutefois relativement disséminées et il n'est pas toujours aisé, surtout pour un particulier, de trouver les meilleures réponses à ses questions.

Sans réécrire une information déjà existante, la commune de Bernex pourrait proposer un accès organisé aux données, dans le cadre d'un «portail Energie» accessible dans le site internet communal et régulièrement mis à jour.

En complément à cette mesure, les principales données d'actualité pourraient faire l'objet d'une rubrique «Energie» dans le journal communal «Infos Bernex».

L'ouverture de ces espaces d'information offrirait également l'opportunité de communiquer des données spécifiquement locales sur l'énergie: décisions prises par la commune, résultats obtenus, événements, liste de prestataires de services locaux et régionaux, valorisation des bonnes pratiques d'habitants, etc.

La fiche-action propose aussi d'envisager l'organisation d'une aide administrative aux particuliers souhaitant obtenir une contribution financière (requête en subvention ou auprès du centime climatique).

Des panneaux solaires





L'isolation de la toiture, un moyen efficace pour lutter contre les pertes d'énergie des bâtiments

«Encourager la réalisation d'audits énergétiques pour les bâtiments privés»

(Résumé de la fiche-action n°E3)

Il existe aujourd'hui différents outils permettant de faire le point sur la qualité d'un bâtiment. L'audit énergétique permet de détecter les points qui posent le plus de problèmes. Il suggère notamment de fixer des priorités sur un programme de rénovation et situe le bâtiment sur le marché immobilier en fonction de ses performances énergétiques. Il existe différents outils qui facilitent cette analyse, tel que, par exemple, le «certificat cantonal des bâtiments» (CECB). De plus, des mesures d'aides financières ont été adoptées pour favoriser la réalisation d'audits. Ces aides sont toutefois de durée limitée et leur reconduction n'est pas garantie.

L'action vise à encourager la réalisation d'audits énergétiques des biens immobiliers privés situés sur le territoire communal en mettant en valeur l'intérêt d'une telle démarche et les aides à disposition. Lorsque ces aides obtenues via le Canton ou la Confédération ne sont plus disponibles, un budget communal pourrait être alloué pour - tout du moins partiellement - se substituer à elles.

Au travers de ces audits (que des locataires pourraient aussi suggérer au propriétaire ou gestionnaire de leur logement), l'action vise bien entendu à encourager la prise de mesures permettant l'économie d'énergie dans les bâtiments.

«Sensibiliser les jeunes aux problématiques de l'énergie»

(Résumé de la fiche-action n°E4)

Diverses actions visant la sensibilisation de jeunes aux problématiques de l'énergie ont déjà été réalisées sur la commune

de Bernex, notamment par l'entremise de l'association TerraWatt. La fiche-action propose que de telles initiatives qui favorisent une utilisation rationnelle de l'énergie et le développement de formes renouvelables se poursuivent afin de toucher successivement les différentes générations. Diverses animations à organiser dans les écoles et en collaboration avec les milieux associatifs de la commune sont suggérées: journées découvertes, chantiers didactiques, visites d'installations, mais aussi concours d'idées sur les économies d'énergies avec remise de prix, etc.

«Réaliser une thermographie aérienne sur le territoire de Bernex»

(Résumé de la fiche-action n°E5)

Quelques communes suisses ont déjà réalisées une «thermographie aérienne». L'exercice de prises de vue s'effectue généralement depuis un hélicoptère. Les photos réalisées mettent en évidence de manière très visuelle les déperditions thermiques des bâtiments, en particulier au niveau des toitures et de certaines façades.

A l'exemple des communes de Meyrin et Vernier qui ont déjà effectué une thermographie aérienne en 2009, l'opération est préparée et réalisée par des prestataires de services spécialisés durant

la période hivernale. Une exposition publique est ensuite mise sur pied afin que les habitants consultent à leur guise les prises de vues (grand format) souvent spectaculaires.

Ainsi, la mise en place et la restitution d'une telle opération permet de communiquer sur ces questions avec les habitants d'une commune. Cela offre une excellente opportunité d'engager un dialogue constructif sur les questions d'isolation avec les propriétaires des biens immobiliers et de promouvoir les audits énergétiques qui préciseront les résultats obtenus grâce à la thermographie aérienne.

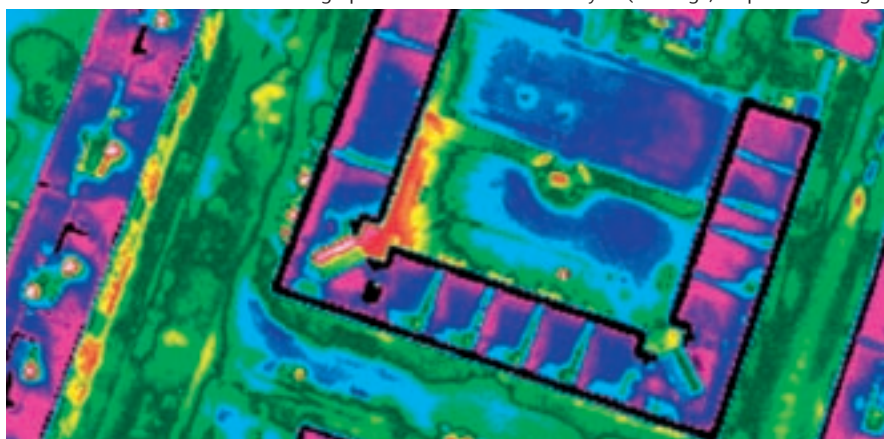
La fiche-action invite la mairie à une mise en place rapide de cette action, si possible en collaboration avec une ou plusieurs communes voisines afin de limiter les coûts.

Autres suggestions d'actions...

D'autres suggestions d'actions débattues dans l'Atelier du futur «Energie» n'ont pas été retenues par le groupe pour la réalisation d'une fiche-action. Parmi ces idées (également transmises aux autorités de la commune), citons:

- stimuler la lutte contre les gaspillages dans les logements et valoriser les efforts entrepris, par exemple en développant un projet de «ménages pilotes» semblable à celui mené à Onex;
- établir un centime climatique communal afin d'assurer le financement d'actions en matière d'énergie;
- favoriser l'assainissement énergétique des copropriétés en suscitant l'organisation de réunions entre copropriétaires et en leur apportant un appui dans leur recherche de financements.

L'une des vues de thermographie aérienne réalisées à Meyrin (en rouge, les pertes d'énergie)



«Déchets» L'Atelier du futur «Déchets» (AFBE08)

L'enjeu «développement durable»

Depuis 1950, la quantité de déchets urbains produite en Suisse est passée de 100 à 455 kg par habitant et par an! L'impact environnemental et financier lié à la production et au traitement des déchets est considérable.

Constats et objectifs de l'Atelier du futur

L'Atelier du futur «Déchets» a pris acte des efforts réalisés par la commune au cours de ces dernières années: amélioration des infrastructures de collecte, information des habitants, promotion de poubelles de cuisines compartimentées, vente de sacs pour les déchets organiques, etc.

De 2002 à 2007, le poids annuel des déchets incinérés a baissé de 42 kg par habitant (307.5 à 265.5); en outre, le taux de recyclage est passé de 34.2% à 41.2% (+ 7 points) durant cette même période. Ces résultats sont donc encourageants. Toutefois, 1'679 tonnes de déchets sont encore incinérées chaque année, ce qui génère une facture de 420'000 francs. Les efforts engagés doivent être poursuivis pour:

- accroître le taux de recyclage des déchets (atteindre 50% au terme de l'année 2012, un objectif fixé dans le Plan cantonal de gestion des déchets 2009-2012);
- réduire la production de déchets à la source (sachant que selon l'adage, le meilleur déchet... est bien entendu celui que l'on ne produit pas!).

Les propositions «Déchets»

«Dans les services de l'administration communale, entreprendre une série d'actions visant à limiter la production de déchets et à optimiser le recyclage» (Résumé de la fiche-action n°D1)

A l'image d'une entreprise privée, l'administration communale et ses différentes activités (services administratifs, conciergeries, centre intercommunal de voirie, etc.) produisent différents types de déchets. L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie globale visant à limiter leur production et favoriser le tri sélectif pourrait compléter efficacement les mesures et bonnes pratiques déjà adoptées de manière ponctuelle.



La mairie de Bernex

Cette action doit être conduite avec la participation active du personnel dont la prise d'initiatives doit être stimulée. Sa mise en place devrait vraisemblablement comprendre:

- l'adoption d'une directive pour l'achat de fournitures, de matériel et de mobilier de bureau intégrant des «critères verts» et éventuellement la centralisation des achats administratifs;
- une formation des concierges;
- une formation suffisante de/des personnes en charge des achats;
- la mise en place d'un tableau de suivi des types et quantités de déchets produits, valorisés et incinérés au sein de l'administration communale et la réalisation d'un bilan périodique;
- la communication des résultats au personnel, aux habitants et aux entreprises implantées dans la commune.

La fiche-action liste une série de recommandations très concrètes, adaptées à une administration communale.

La réussite de cette action devrait entraîner:

- une utilisation réduite de matières premières.
- une réduction des coûts de gestion de l'administration.

- de par son caractère exemplaire, une dynamique positive dans la commune, parmi les habitants et dans les entreprises installées à Bernex.

«Mettre en place une campagne d'information et de sensibilisation sur les déchets, destinée aux habitants de Bernex et aux personnes qui y déploient une activité»

(Résumé de la fiche-action n°D2)

Les comportements individuels doivent changer dans l'objectif double de produire moins de déchets et d'accroître la collecte sélective. Les efforts d'information et de sensibilisation entrepris à l'échelle du canton de Genève et de la commune de Bernex doivent être complétés par des actions de proximité dans l'espace public, en sollicitant la participation de la population, en particulier des jeunes.

Animations dans l'espace public

Des jeunes préalablement formés pourraient périodiquement se trouver aux écopoints, dans les fêtes publiques, dans les écoles, voire à la sortie de magasins, pour faciliter un tri correct des déchets, répondre aux questions et proposer une animation (quiz).

En 2003 lors d'une opération de nettoyage impliquant la population de Bernex



«Les ressources renouvelables doivent être utilisées en deçà de leur niveau de régénération»

(Postulat Monet 16a – Utilisation des ressources)

Panneaux d'information

Une série de panneaux attractifs comportant des messages courts et percutants seraient réalisés avec la participation de jeunes (la fiche-action liste plusieurs exemples de messages).

Journée de ramassage des déchets

Déjà effectuée avec succès en 2003, une opération de nettoyage d'un secteur de la commune avec la participation de la population pourrait être reconduite.

Exposition «Mes ordures, mon futur»

La commune pourrait profiter de l'existence de cette exposition mobile, attractive et créative conçue à Onex pour l'accueillir en la personnalisant avec la collaboration de la population de Bernex.



Un des passages de l'exposition «Mes ordures, mon futur»

«Favoriser la réduction de la quantité de déchets à incinérer et motiver au tri les entreprises et les commerces de la commune»

(Résumé de la fiche-action n°D3)

De nombreuses entreprises de taille moyenne produisent en grande quantité des déchets urbains mélangés sans en supporter tous les coûts.

L'un des principaux objectifs cantonaux est d'atteindre en 2012 un taux de recyclage de 70% pour les déchets urbains des entreprises. Pour atteindre ce but, la première des mesures évoquée est d'inciter les communes à supprimer leurs tolérances pour la levée gratuite des déchets urbains incinérables des entreprises.

A Bernex, compte tenu de l'actuel tissu d'entreprises et des fortes perspectives de le voir se développer encore (Bernex-est, Bernex-nord), la mise en place d'une telle mesure serait pertinente.

Au cours de ces dernières années et sous l'impulsion de son Agenda 21, la Ville de Lancy a déjà mis en place une action similaire: concrètement, les déchets à incinérer des entreprises et des commerces sont déposés dans des conteneurs clairement identifiables, ce qui permet au mandataire en charge de la levée d'enregistrer l'origine des conteneurs qu'il traite et de cibler sa facturation exclusivement sur eux. Selon le responsable du Service des déchets de Lancy, l'action touche efficacement les entreprises de taille moyenne et les petites (les plus grandes étant déjà bien organisées); globalement, le résultat est positif: meilleur tri et moins de déchets à incinérer.

A Bernex, il serait utile de définir une stratégie personnalisée de mise en place de l'action. Dans le cadre du suivi, il sera intéressant de valoriser les bonnes pratiques suscitées dans les entreprises et les commerces par cette mesure (journal communal, site internet communal, etc.).

«Actualiser régulièrement le règlement communal des déchets et le rendre facilement consultable par les intéressés»

(Résumé de la fiche-action n°D4)

Les communes ont la charge d'organiser et d'assurer la collecte, le transport et l'élimination des déchets. Elles définissent également l'infrastructure de collecte et fixent la fréquence des levées.

Afin de disposer d'une référence légale sur la gestion des déchets, Bernex a édicté un «Règlement communal relatif à la collecte, au transport et à l'élimination des déchets ménagers» qui a été adopté en 2001.

Toutefois, ce document de référence ne prend pas en compte certains éléments récents. Par exemple, il est encore fait cas d'une collecte des «huiles végétales et minérales» qui n'est plus d'actualité. Par ailleurs, des projets communaux actuels et la mise en place de propositions issues de l'Agenda 21 communal nécessitent l'introduction de nouvelles dispositions dans le document. Enfin, ce règlement communal devrait être facilement accessible et consultable, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Pour ces raisons, il faut prévoir de l'actualiser régulièrement en prenant aussi en compte les nouvelles exigences des plans cantonal et fédéral. Sa diffusion, notamment sur le site internet de la commune, doit permettre à toute personne concernée (habitants, commerçants, entrepreneurs, propriétaires et gestionnaires d'immeubles sis dans la commune) de le consulter.

Autres suggestions d'actions...

D'autres suggestions d'actions débattues dans l'Atelier du futur «Déchets» n'ont pas été retenues par le groupe pour la réalisation d'une fiche-action. Parmi ces idées (également transmises aux autorités de la commune), citons:

- favoriser le tri sélectif dans les rues par la mise en place de corbeilles de rue à plusieurs compartiments (collecte distincte de papier et de pet en plus des déchets mélangés à incinérer);
- assurer la présence d'une signalétique correcte sur les conteneurs privés pour éviter les confusions dans la collecte sélective;
- améliorer la collecte sélective des journaux gratuits qui encombrant les poubelles de déchets mélangés.

L'un des six points de récupération des déchets



Les acteurs de l'Agenda 21 de Bernex

L'Agenda 21: le rôle du Conseil Municipal à travers la Commission du développement durable

En juin 2003 sur proposition du Conseil Administratif, le Conseil Municipal a créé la Commission du développement durable, une commission municipale permanente formée de 8 membres. La commune se dotait ainsi de représentants élus décidés à mettre en œuvre les propositions de l'Agenda 21 et d'autres actions allant dans le sens d'un développement durable.

Le domaine est vaste, avec des sujets souvent techniques et complexes. Afin de mieux saisir les enjeux, la commission fait parfois appel à des experts et des mandataires extérieurs. Les discussions aboutissent ensuite à des votes et à la détermination d'enveloppes budgétaires qui doivent être entérinées en session plénière du Conseil Municipal. Les décisions sont ensuite transmises, via le Conseil Administratif, aux services compétents en vue de leurs réalisations.

Mais quels sont donc les sujets traités ?

Le domaine de l'énergie est à lui seul très vaste, avec par exemple la définition d'une politique énergétique communale, le calcul des consommations en énergie des bâtiments communaux avec la ferme intention d'obtenir des économies substantielles issues d'une meilleure isolation thermique et de favoriser les énergies renouvelables (centrales de chauffage, panneaux solaires). La mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage public a été traitée et permettra à terme d'obtenir une réduction de plus de 50% de la consommation électrique sur le territoire communal.

On y débat également de mobilité douce, d'éco-quartiers, de biotopes, de protection de la faune, des sentiers pédestres, de la suppression des plantes invasives et de leur remplacement par des plantes indigènes, du recensement des arbres, du choix d'un gazon synthétique pour les terrains de football, de l'amélioration du tri des déchets, de l'attribution d'un prix (collectif et un individuel) du développement durable communal, de la revitalisation de l'Aire, de l'encouragement à la consommation des produits du terroir, du panier bernésien, des vins produits par nos vignerons, des légumes cultivés par nos maraîchers (des productions de proximité faites dans des conditions éthiques), de la réalisation du plan directeur communal, de la qualité de

vie, soit un ensemble de sujets essentiels, tous traités à la lumière de l'Agenda 21... Et bien entendu de la mise en place des Ateliers du futur en collaboration avec la société civile.

L'une de nos écoles a obtenu le prix du développement durable collectif communal et l'on peut s'en réjouir. Les collaborations avec le corps enseignant doivent être encouragées et poursuivies, dans la mesure où l'auteur de ces lignes est convaincu que l'ensemble des thématiques de l'Agenda 21 sera demain la préoccupation de nos enfants. Charge donc à eux de poursuivre notre travail.

Notre engagement correspond aussi à un acte de foi au regard du développement considérable prévu au Nord de la Route de Chancy. A ce propos, la commune, à travers son Conseil Administratif, s'est voulue active et collaboratrice et non-passive et hermétique face aux décisions cantonales. C'est son choix que nous, municipaux, partageons totalement.

Le travail mené par les élus au sein de cette commission ne serait pas aussi riche et productif sans l'impulsion dynamique donnée par l'actuel Conseiller Administratif et Maire M. Serge DAL BUSCO ainsi que par le Chef du Département de l'Environnement et des Services extérieurs de la commune, M. Bernard LUGRIN. Ce dernier est, grâce à son expérience et les idées qu'il apporte, un personnage clef de cette commission. Qu'il en soit chaleureusement et amicalement remercié ici.

Les membres de la commission municipale du développement durable, actifs, créatifs, curieux, attentifs, convaincus du bien fondé de leur démarche, ont rendu et rendent cette commission efficace et passionnante. L'Agenda 21, au travers de tous ces aspects n'est à nos yeux ni un alibi, ni une mode, comme quelque chose d'éphémère, mais au contraire une réalité quotidienne tangible, un défi permanent.

Je salue ses acteurs - Conseil Administratif, Conseil Municipal, service technique, services généraux - qui sont au service de la population, à votre service. Ils ont besoin de votre appui!

Jean WIDMER, Conseiller Municipal, Président de la commission du développement durable et des sports



Les membres du Comité de pilotage de Bernex («Phase II»): Serge DAL BUSCO (Président), Bernard LUGRIN (Secrétaire) André BAUD, Roger CAVILLIER, Nathalie CHALLET, Dominique D'IPPOLITO, Philippe DOERKS, Sophie FORSTER, Luc GLORIA, Pierre HAUCK, Jean-Marc HAYOZ, François JESUS, Pierre JORDI, Brigitte KOLLER HAYOZ, Jacques MAIRE, Stéphane PERONNET, Fabien SCHAEGLER, Alain WAGNER, Jean WIDMER.
Mandataires: Raphaëlle JUGE, Jean-Bernard LACHAVANNE, Rémi MERLE.

Les membres de l'Atelier du futur «Nature et environnement»

Coordinatrice: Brigitte HAYOZ
Membres: André BAUD, Walter BISOL, Gabriel BLONDIN, Gabrielle CHAUSSEMENT, Eliane DEMIERRE, Henri GROSS, Vincent JAGGI, Stephen KENNEDY, Madeleine MAIRE, Esmeralda MATHYS, Hans MAURER, Carol STAHELIN, Francine STROELE.
Consultante bureau ECO21: Raphaëlle JUGE.



Quelques membres de l'Atelier «Nature et environnement»

Les membres de l'Atelier du futur «Energie»

Coordinateur: André WAGNER
Marie-Christine BERNEY, Isabelle BIRRAUX COLLET, Maura BRUNETTI, Georges CHASSOT, Alessandra COEYTAUX, Victor FERREIRA, Ruedi FREHNER, Wolfgang HARBICH, Jean-Marc HAYOZ, Hans Falk HOFFMANN, Antoine MAYERAT, Willi MICHELS, Evelyn NORENGER, Betty RIEDWEG, Fabien SCHAEGLER, Eliane SCHNEIDER, Pierre SPITZLI, Luc VOS, Jean WIDMER.
Consultant B+S: Vincent GILLIOZ et Maria WAGLI (premières séances). Consultant ECO21: Rémi MERLE.



Quelques membres de l'Atelier «Energie»

Les membres de l'Atelier du futur «Déchets»

Coordinateurs: Pierre HAUCK et Jacques MAIRE
Membres: Isabelle BALESTRA, Marie-Christine BERNEY, Gabriel BLONDIN, Ariane CHASSOT, Philippe DOERKS, Peter EINMAHL, Alicia GARCIA Marc GRAF, Magali Richard AKROUR, Ivo van DOORNIK.
Consultant bureau ECO21: Rémi MERLE.



Quelques membres de l'Atelier «Déchets»